



ATTESTATION D'ASSURANCE "Contrat Collectif d'Etablissement Secondaire"

■ **MAE**
62 rue Louis Bouilhet
CS 91833
76044 ROUEN CEDEX
02 32 83 62 00
s.production@mae.fr

COLLEGE MARIE CURIE
MR LE PRINCIPAL
RUE DES CHAMPS DE LA CROIX
41220 ST LAURENT NOUAN

■ **Votre code Adhérent : C000127332**
Assurance de votre établissement scolaire

Rouen, le 03 mai 2022

S01 - ASSURANCE DES PERSONNES ET DES ACTIVITES

- **Personnes** : l'élève, l'accompagnateur, le collaborateur bénévole, le parent d'élève, l'intervenant extérieur participant activement à la mise en place et au déroulement d'une activité assurée
- **Activités** : activités facultatives et coopératives, activités obligatoires hors établissement ainsi que les activités organisées par le Foyer Socio Educatif et l'Association Sportive
- **Garanties souscrites** :
 - Responsabilité Civile, Défense, Accidents corporels, Recours, Assistance
 - Assurance des biens confiés ou requis, y compris au cours des activités obligatoires au sein de l'établissement, n'excédant pas une durée de 15 jours et une valeur de 7 625,00 €
 - Assurance des locaux occupés pour les besoins d'une activité facultative ou coopérative moins de 15 jours, et Assurance des locaux utilisés pour une activité obligatoire hors établissement dans les conditions suivantes :
 - Risques locatifs / Recours des voisins et des tiers : 30 000 000,00 € dont 5 000 000,00 € en recours des voisins et des tiers

Effectif : 447 élèves pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022.

S03 - ASSURANCE DU MATERIEL DETENU A L'ANNEE

- **Type de matériel** : éducatif, informatique, audiovisuel, reprographique et sportif
- **Garanties souscrites** : incendie, foudre, explosion, dégâts des eaux, vol et détériorations liées au vol, dégradation fonctionnelle, catastrophes naturelles (sauf TOM), attentats et sabotages

A concurrence de : 20 000,00 € pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022.

S05 - ASSURANCE DES STAGES ET SEQUENCES EN ENTREPRISE

- **Personnes** : le chef d'établissement, l'élève stagiaire, l'accompagnateur et le chef d'entreprise, tous tiers entre eux, pour la seule garantie Responsabilité Civile. L'élève stagiaire et l'accompagnateur pour les accidents corporels subis
- **Garanties souscrites** : Responsabilité Civile, Défense, Invalidité et Décès suite à un accident, Recours, Assistance

840 journées-stagiaires pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Les garanties sont acquises aux personnes et aux biens désignés au présent contrat.